## Directeur

**Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) Lyon (France)**

### La candidature de personnes hautement qualifiées est sollicitée pour le poste de Directeur du CIRC. Le Directeur sera nommé en mai 2018 pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 2019. Le candidat sélectionné peut être éligible pour un second mandat de cinq ans.

*Description du CIRC et de ses activités :*

### Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) fait partie de l’Organisation mondiale de la Santé. Sa mission consiste à coordonner et à mener des recherches sur les causes du cancer chez l’homme et sur les mécanismes de la cancérogenèse, ainsi qu’à élaborer des stratégies scientifiques de lutte contre le cancer. Le Centre participe à des recherches épidémiologiques et expérimentales, et assure la diffusion de l’information scientifique au moyen de publications, de conférences, de cours, et de bourses d’études. On trouvera davantage d'informations sur le CIRC et ses activités sur son site internet (<http://www.iarc.fr/indexfr.php).>

Le traitement brut afférent au poste de Directeur s'élève en 2018 à 176 292 $ US par an, et le traitement net est de 131 853 $ US par an. Le montant de ce traitement pour 2019 sera approuvé par l’Assemblée mondiale de la Santé en mai 2018. A ce montant s'ajoutent une indemnité au titre du coût de la vie et d’autres avantages comme l’assurance-maladie, les frais de scolarité des enfants à charge, les congés dans les foyers et six semaines de congés annuels. Les traitements et indemnités sont payés net.

Les candidatures peuvent être adressées par les gouvernements des Etats membres de l’OMS ou par des particuliers. Les candidats doivent joindre à leur demande un curriculum vitae en utilisant le formulaire standard ci-dessous. La date limite pour le dépôt des candidatures est le 15 février 2018, avant la fermeture des bureaux. Les candidatures doivent porter la référence "Nomination du Directeur du CIRC" et sont à adresser au Directeur général de l'OMS, à l'adresse suivante :

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général

Organisation mondiale de la Santé

1211 Genève 27

Suisse

Mél : [ial@who.int](mailto:ial@who.int)

Pour information, le Conseil de Direction du CIRC a décidé que le nom et le CV des candidats ne seront pas publiés sur les sites internet du CIRC ou de l’OMS.

# FORMULAIRE TYPE DE CURRICULUM VITAE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de famille : Dr/M./Mme  Prénoms/autres noms : |  |
| Lieu et pays de naissance : | Date de naissance (jour/mois/année) : |
| Nationalité actuelle : |  |
| Avez-vous changé de nationalité ou êtes-vous en train de changer de nationalité :   * Non * Oui (expliquer) |  |
| Adresse postale pour l’envoi de la correspondance | Téléphone    Fax    Courriel |

**Diplômes/Certificats obtenus**

(Veuillez indiquer ci-dessous les principaux diplômes/certificats obtenus – tout particulièrement dans le domaine de la santé publique – avec la date de leur obtention et le nom de l’établissement fréquenté)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **CONNAISSANCES LINGUISTIQUES** |  | Parler | Lire | Ecrire |
| Langue maternelle  Pour les langues autres que la langue maternelle, choisir dans le code ci-dessous le chiffre qui convient pour indiquer votre niveau.  CODE :   1. Conversation élémentaire, Lecture des journaux,   Correspondance ordinaire  2. Connaissances suffisantes pour soutenir aisément une discussion, lire et écrire des textes difficiles  3. Langue parlée, lue et écrite (presque) aussi couramment que la langue maternelle | ……………………….  ANGLAIS..........  FRANÇAIS...........  AUTRES ………. | \_\_  \_\_  \_\_ | \_\_  \_\_  \_\_ | \_\_  \_\_  \_\_ |

**Postes occupés**

Veuillez indiquer ici les postes que vous avez occupés durant votre carrière professionnelle, avec les dates, les fonctions, et les responsabilités correspondantes, ainsi que les raisons pour lesquelles vous avez quitté ces postes. Vous pouvez, si besoin, ajouter des pages supplémentaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Poste occupé | Date | Fonctions | Raisons du départ |
|  |  |  |  |

Veuillez indiquer les autres faits pertinents qui pourraient aider à évaluer votre candidature. Mentionnez vos activités dans le domaine des affaires civiles, professionnelles, publiques et internationales.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Compte tenu du travail scientifique et technique mené au CIRC et des relations de ce dernier avec l’OMS, il est important d’assurer l’impartialité et l’objectivité du Centre. C’est pourquoi le Directeur du Centre doit être impartial et n’agir que dans l’intérêt du Centre, et doit être perçu comme tel. Pour ces raisons, il est important de savoir si vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge risquez d’avoir des intérêts qui coïncident ou sont en conflit avec la mission du Centre, intérêts que vous êtes prié(e) d’énumérer plus bas. Veuillez vous référer, pour plus d’information, au formulaire de déclaration d’intérêts (ci-joint) à l’usage des membres du personnel de l’OMS occupant certaines catégories d’emploi, sachant que le candidat retenu pour le poste de Directeur devra de toute façon le remplir avant sa nomination. L’information fournie ci-dessous sera traitée confidentiellement, bien qu’il puisse être nécessaire de faire référence à ces intérêts dans certaines circonstances, dans le cadre du processus de sélection par le Conseil de Direction.

Veuillez joindre la liste de vos principales publications – surtout dans le domaine de la santé publique, en précisant le nom des revues scientifiques, des livres ou des rapports dans lesquels ils sont parus (Ne pas joindre les publications elles-mêmes).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude au poste de Directeur du CIRC, en vous référant à la description du CIRC et de ses activités et aux qualités requises : expérience et réputation dans le domaine de la recherche sur le cancer, expérience internationale, leadership, compétences gestionnaires, recherche de consensus, compétences en communication et sensibilisation, intégrité, sensibilité aux différences politiques, sociales et culturelles.

Ce faisant, veuillez vous référer aux éléments particuliers de votre curriculum vitae pour étayer votre évaluation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je certifie que les déclarations figurant dans ce formulaire sont exactes, complètes et correctes. Je reconnais que toute fausse déclaration ou omission volontaire peut constituer un motif de retrait de la proposition de nomination ou la résiliation de tout contrat d’emploi avec l’Organisation.

Date et lieu : ......................................................... Signature: .....................................

**DECLARATION D’INTERETS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE L’OMS1** 

**OCCUPANT CERTAINES CATEGORIES D’EMPLOI**

Conformément à l’article 110.7.2 du Règlement du personnel et à la section II.5.910 du Manuel de l’OMS, certains membres du personnel doivent remplir ce formulaire pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants à charge.2

**Quels types d’intérêts doivent être déclarés ?**

Le personnel désigné doit signaler tout intérêt qu’il a dans une entité donnée (et notamment toute association avec celle-ci) avec laquelle il peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation,3 ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS. En outre, compte tenu de la prise de position ferme de l’OMS contre la consommation de tabac et la nécessité d’assurer son impartialité par rapport aux entreprises commerciales pharmaceutiques, il convient que les membres du personnel désignés révèlent à l’Organisation si eux-mêmes, leur conjoint ou leurs enfants à charge ont des relations quelles qu’elles soient avec un quelconque secteur de ce que l’on peut appeler « l’industrie du tabac » et/ou l’industrie pharmaceutique.

On peut considérer différents *types d’intérêts*. La liste suivante, qui n’est pas exhaustive, est fournie à titre indicatif :

* 1. droit de propriété intellectuelle ou autre intérêt analogue dans une substance, une technologie ou un procédé (par exemple un brevet), pouvant concerner les activités de l’OMS ;
  2. intérêt financier, par exemple des actions ou des obligations d’une entreprise commerciale avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS (à l’exception d’actions acquises par l’intermédiaire de fonds mutuels ou d’arrangements analogues où le membre du personnel n’exerce aucun contrôle sur le choix des titres4) ;
  3. un poste d’employé, de consultant, de directeur, ou tout autre poste ou association, rémunéré ou non, dans une entité avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS, ou une négociation en cours concernant un futur emploi ou une autre forme d’association éventuelle avec une telle entité ;
  4. accomplissement de travaux ou d’études de recherche rémunérés pour le compte d’une entité avec laquelle le membre du personnel peut être appelé à avoir, directement ou indirectement, des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS ; et
  5. intérêt familial dans lequel, par exemple, un conjoint ou un enfant à charge est employé par une entreprise auprès de laquelle sont effectués des achats de biens ou de services pour le compte de l’OMS.

**Comment remplir la présente déclaration :** Veuillez remplir cette Déclaration et l’envoyer sous pli confidentiel au Bureau du Conseiller juridique (LEG).

**Evaluation et résultat :** C’est le Directeur général qui décide de la compatibilité entre les intérêts déclarés par le membre du personnel et l’article I du Statut du personnel, ainsi que des mesures éventuelles à prendre en vertu du présent article. Les informations fournies sur ce formulaire par les membres du personnel peuvent être communiquées à leur supérieur hiérarchique si le Directeur général estime que c’est dans l’intérêt de l’Organisation. Ces informations ne peuvent être transmises à des personnes extérieures à l’OMS que si l’objectivité des travaux de l’OMS a été contestée de telle manière que le Directeur général estime que leur divulgation est dans l’intérêt de l’Organisation et uniquement après que le membre du personnel concerné a eu la possibilité de faire des observations.

1 Rien dans cette déclaration ne doit être interprété comme laissant entendre que le personnel en poste a le droit d’être employé par des entités extérieures ou d’avoir d’autres types d’associations avec elles, lorsque cet emploi ou cette association risque d’être interdit en vertu du Statut et du Règlement du personnel.

2 Aux fins de la présente déclaration, le terme ‘conjoint’ inclut un ‘partenaire domestique légalement reconnu’ (voir Note d’information 22/2006). Le terme ‘enfants à charge’ est défini à l’article 310.5.2 du Règlement du personnel. En règle générale, si le membre du personnel perçoit une indemnité pour enfants à charge, ceux-ci doivent être inclus dans la déclaration.

3 Lors de l’identification des entités avec lesquelles un membre du personnel ‘peut être appelé’ à avoir des relations, il faut inclure toutes les entités avec lesquelles ce dernier risque raisonnablement d’avoir des contacts dans le cadre de ses fonctions officielles, même si un tel contact n’est pas prévu dans l’immédiat. Naturellement, si ce qui avait été signalé comme une simple possibilité de contact est sur le point de se concrétiser, le membre du personnel doit porter ce fait immédiatement à la connaissance du Directeur général avant tout contact réel.

4 Cette exception ne s’applique pas aux fonds ou arrangements analogues axés sur des industries ayant des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou des domaines d’activité communs avec l’OMS.

**Prière de répondre aux trois demandes d’information ci-après :**

**Déclaration :**

**1)** Vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge5 avez-vous un quelconque intérêt (y compris sous forme d’association) dans une entité avec laquelle vous pouvez être appelé à avoir directement ou indirectement des relations officielles pour le compte de l’Organisation, ou une entité qui a des intérêts commerciaux liés aux travaux de l’OMS ou bien un domaine d’activité commun avec l’OMS, y compris un quelconque intérêt dans une société ou un produit pharmaceutique ?

**Oui :**  **Non :  Si oui, veuillez fournir des précisions dans l’encadré ci-dessous.**

**2)** Vous-même, votre conjoint ou vos enfants à charge6 êtes-vous employé(s) par une entité ou avez-vous une relation professionnelle avec celle-ci : (i) directement impliquée dans la production, la fabrication, la distribution ou la vente de tabac ou de produits du tabac ou de produits pharmaceutiques ; ou (ii) représentant directement les intérêts d’une entité de ce type ?

**Oui :  Non :  Si oui, veuillez fournir des précisions dans l’encadré ci-dessous.**

(Si vous avez besoin de plus de place, veuillez continuer sur une feuille séparée)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type d’intérêt, par exemple brevet, actions (en indiquant leur nombre et leur valeur au cours actuel du marché) ; emploi, association, paiement (en donnant des précisions sur le composé, les travaux, etc.) | Nom de l’entité | Indiquez si vous êtes vous-même le possesseur en titre ou si c’est votre conjoint ou votre/vos enfants à charge |
|  |  |  |

**3)** Avez-vous d’autres choses à signaler qui pourraient altérer votre objectivité ou entraver votre indépendance dans l’exercice de vos fonctions officielles pour l’OMS, ou influencer la perception des tiers à l’égard de votre objectivité et de votre indépendance ?

**Oui :  Non :  Si oui, veuillez fournir des précisions ci-dessous** ou sur une feuille séparée :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je déclare par la présente que les informations présentées sont exactes et complètes. Je reconnais que le fait de remplir la présente déclaration est sans préjudice des obligations qui m’incombent en vertu du Statut et du Règlement du personnel de l’OMS, et notamment de l’article I du Statut qui énonce les devoirs, les obligations et les privilèges des membres du personnel. Je m’engage à mettre à jour la présente déclaration en cas de toute modification matérielle des circonstances susmentionnées7 et, en tout état de cause, au moins une fois par an.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature Date

     \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_      \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom (en caractères d’imprimerie) Titre (en caractères d’imprimerie)

**--------------**

5 Aux fins de la présente déclaration, le terme ‘conjoint’ inclut un ‘partenaire domestique légalement reconnu’ (voir Note d’information 22/2006). Le terme ‘enfants à charge’ est défini à l’article 310.5.2 du Règlement du personnel. En règle générale, si le membre du personnel perçoit une indemnité pour enfants à charge, ceux-ci doivent être inclus dans la déclaration.

6 Voir la note ci-dessus.

7 La notion de ‘modification matérielle’ autorisant une certaine souplesse d’interprétation, en cas de doute, le membre du personnel doit contacter le Bureau du Conseiller juridique. Par exemple, tout changement survenu dans les sociétés dans lesquelles le titulaire détient des actions doit être signalé, mais on peut néanmoins affirmer que tout changement inférieur à 20% du *nombre* des actions détenues dans une société donnée ne constituerait pas une modification matérielle. Une augmentation de la *valeur* des actions, sans changement de leur nombre, ne constituerait pas non plus à elle seule une modification matérielle.